

Le bénévolat des employés : Comment les entreprises le soutiennent-elles?

Debra Basil et Mary Runte, de l'Université de Lethbridge
Cathy Barr et M. Easwaramoorthy, d'Imagine Canada

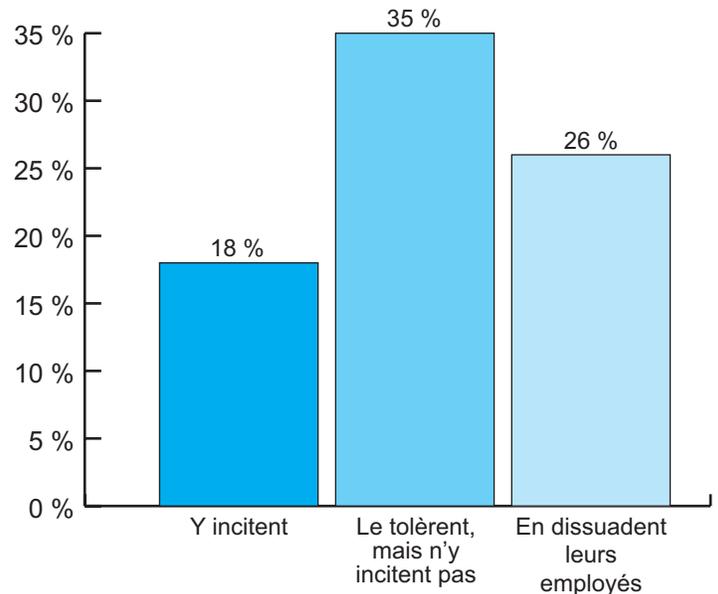
Les entreprises qui exercent leur activité au Canada soutiennent les actions bénévoles de leurs employés de nombreuses façons. Certaines entreprises accordent des autorisations d'absence à leurs employés pour qu'ils fassent du bénévolat. D'autres entreprises les autorisent à modifier leur horaire de travail pour tenir compte des actions bénévoles ou les autorisent à utiliser les locaux ou le matériel de l'entreprise. Enfin, d'autres entreprises informent leurs employés sur les possibilités de bénévolat et tiennent des dossiers sur les employés que le bénévolat intéresse.

Cette fiche de renseignements étudie les divers types de soutien des entreprises exerçant leur activité au Canada au profit des employés bénévoles. Ces constatations trouvent leur origine dans une enquête administrée par Imagine Canada et l'Université de Lethbridge à l'automne 2005. Neuf cent quatre-vingt-dix entreprises, sélectionnées aléatoirement, ont répondu, au total, à cette enquête. Ses résultats sont exacts à plus ou moins 4 % près, dix-neuf fois sur vingt ¹.

Le bénévolat sur le temps de travail et en dehors du temps de travail

Près de la moitié (49 %) des entreprises qui exercent leur activité au Canada incitent les employés à faire du bénévolat sur leur temps libre, mais elles ne sont que 18 % à les inciter à en faire sur leur temps de travail. D'autres entreprises, 35 % d'entre elles, tolèrent le bénévolat des employés sur le temps de travail, mais n'en assurent pas la promotion (voir figure 1). Près d'un quart des entreprises dissuadent les employés de faire du bénévolat sur le temps de travail². Les entreprises importantes (aux effectifs d'employés égaux ou supérieurs à 500) sont plus susceptibles que les petites entreprises (aux effectifs inférieurs à 100 employés) d'inciter leurs employés à faire du bénévolat sur leur temps libre. Elles sont également

Figure 1. Avis des entreprises sur le bénévolat sur le temps de travail



plus susceptibles de tolérer le bénévolat sur le temps de travail ou d'y inciter leurs employés ³.

Autorisation d'absence pour faire du bénévolat

Les autorisations d'absence pour faire du bénévolat constituent une des formes de soutien les plus efficaces que les entreprises peuvent accorder à leurs employés bénévoles. Moins d'un tiers des entreprises favorables⁴ au bénévolat des employés (29 %) les autorisent à s'absenter, tout en leur versant un salaire, pour faire du bénévolat (voir figure 2). Près des trois quarts (71 %) d'entre elles autorisent néanmoins leurs employés à s'absenter, sans leur verser de salaire et plus des trois quarts (78 %) d'entre elles autorisent leurs employés à modifier leur horaire de travail pour tenir compte de leurs activités bénévoles.

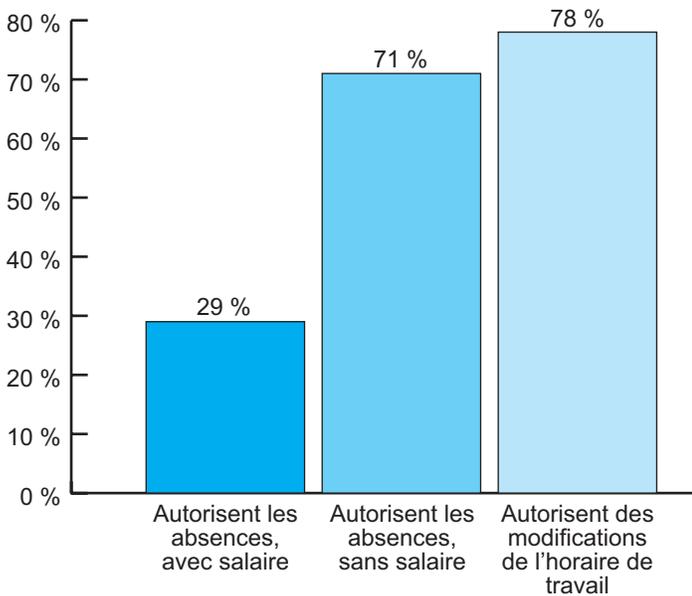
¹ Les résultats complets de cette étude sont consultables dans EASWARAMOORTHY, M., BARR, C., RUNTE, M. et BASIL, D. *Soutien des entreprises au bénévolat des employés au Canada : résultats d'un sondage national*, Toronto, Centre de développement des connaissances, 2006.

² Les autres répondants ne connaissaient pas la position de leur entreprise sur le bénévolat des employés sur le temps de travail.

³ Les comparaisons avec les moyennes entreprises sont impossibles, parce que les différences constatées ne sont pas statistiquement significatives.

⁴ Les entreprises qui ne toléraient pas le bénévolat sur le temps de travail, ni n'incitaient leurs employés à en faire ou qui n'incitaient pas leurs employés à faire du bénévolat sur leur temps libre n'ont pas été interrogées davantage sur leur soutien du bénévolat de leurs employés.

Figure 2. Politiques des entreprises en matière d'autorisation d'absence pour faire du bénévolat



Autres formes de soutien des employés bénévoles

Les entreprises peuvent soutenir leurs employés bénévoles de multiples autres façons qu'en les autorisant à s'absenter ou à modifier leur horaire de travail. Par exemple, 70 %

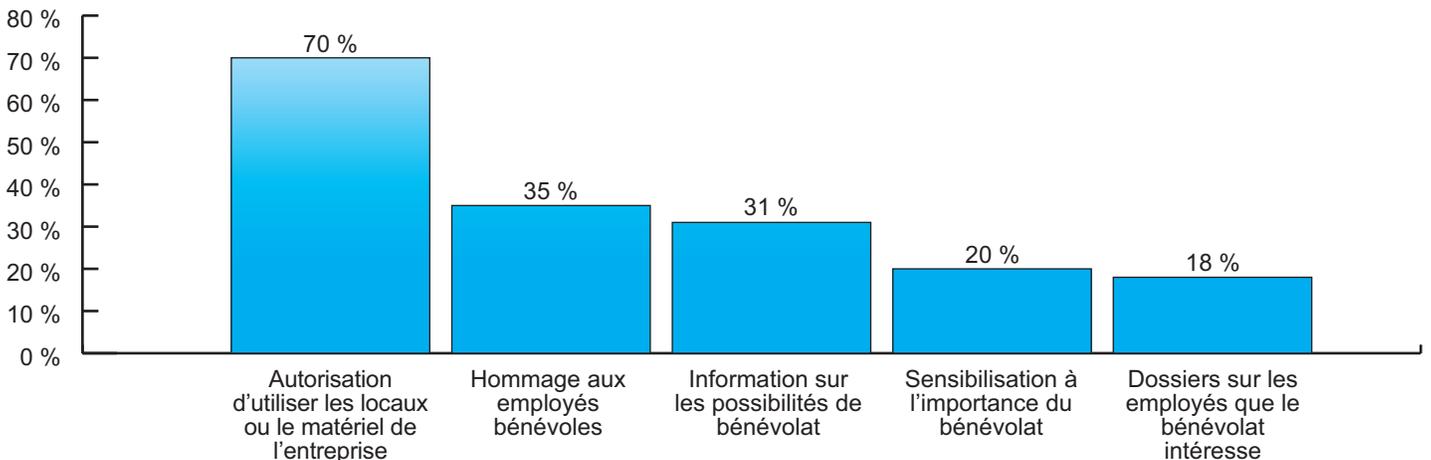
des entreprises favorables au bénévolat des employés les autorisent à utiliser leurs installations et leur matériel (p. ex., ordinateurs, télécopieurs, salles, etc.) pour leurs activités bénévoles (voir figure 3).

Environ une entreprise sur trois rend hommage à ses employés bénévoles (35 %) ou les informe des possibilités de bénévolat qui leur sont offertes (31 %). En revanche, les entreprises ne sont qu'une sur cinq (20 %) à sensibiliser à l'importance du bénévolat, ou à tenir des dossiers sur les compétences et l'expérience des employés que le bénévolat intéresse (18 %). Les entreprises importantes sont plus susceptibles que les petites entreprises de rendre hommage ou de favoriser activement le bénévolat des employés grâce à ces méthodes.

Conclusion

Les constatations de cette enquête donnent à penser que les entreprises du Canada commencent à comprendre l'intérêt du bénévolat. La majorité des entreprises soutiennent cependant très modestement le bénévolat des employés. Cet état de fait permet difficilement aux entreprises, comme aux organismes sans but lucratif, de tirer pleinement parti du bénévolat des employés. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour sensibiliser les entreprises à l'importance du bénévolat et aux avantages qu'en retirent les entreprises qui le soutiennent sans réserve.

Figure 3. Autres forme de soutien du bénévolat des employés



Centre de développement des connaissances, Imagine Canada
425, avenue University, bureau 900, Toronto (Ontario) M5G 1T6
Tél. : 416 597-2293 / 1 800 263-1178

Nous accueillons favorablement votre rétroaction sur ce document réalisé à partir d'un projet de recherche, ainsi que sur son utilisation. Prière de nous la faire parvenir par courrier électronique à l'adresse suivante : <kdc@imaginecanada.ca>.

© 2006, Imagine Canada
ISBN 1-55401-257-0

Le Centre de développement des connaissances d'Imagine Canada est financé dans le cadre de la Direction de la participation dans les communautés du ministère du Patrimoine canadien, au titre de l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du ministère du Patrimoine canadien.

Canada

www.kdc-cdc.ca